

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT AUX CONSOMMATEURS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1 - Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit :

Prêteur : Adresse :	CA Consumer Finance 6 rue Emile Moreau 59100 ROUBAIX Tel : 09 74 502 504
Le cas échéant, Intermédiaire de crédit : Adresse :	LA REDOUTE LA REDOUTE WEB REDOUTE 110 RUE DE BLANCHEMAILLE 59100 ROUBAIX RCS 477180186 LILLE METROPOLE

2 - Description des principales caractéristiques du crédit

Le type de crédit :	Crédit Renouvelable
Le montant total du crédit : <i>Il s'agit du plafond des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit</i>	700.00 euros
Les conditions de mise à disposition des fonds : <i>Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du montant auquel vous l'obtiendrez.</i>	Ce montant est mis à disposition de l'emprunteur par fractions, aux dates de son choix, dès le 8ème jour à compter de son acceptation, par virement sur son compte ou sur celui de l'intermédiaire de crédit
La durée du contrat de crédit :	Un an éventuellement renouvelable
Les échéances et le cas échéant, l'ordre dans lequel les échéances seront affectées :	Vous devrez payer ce qui suit : 35 mensualités de 26.00 euros et une dernière ajustée de 22.66 euros (hors assurance facultative) pour une utilisation réalisée le 03/12/2018 et un jour d'échéance le 15 Les intérêts et/ou les frais seront dus de la façon suivante: Les intérêts sont calculés au jour le jour, arrêtés une fois par mois et payables à terme échu.
Le montant total que vous devez payer : <i>Il s'agit du montant du capital emprunté majoré des intérêts et des frais éventuels liés à votre crédit.</i>	932.66 euros (hors assurances facultatives)

3 - Coût du crédit :

Le taux débiteur ou, le cas échéant, les différents taux débiteurs qui s'appliquent au contrat de crédit :	<table><thead><tr><th>Tranches</th><th>Taux</th></tr></thead><tbody><tr><td>De 0 à 3000.00 euros</td><td>19.315 %</td></tr><tr><td>de 3000.01 euros à 6000.00 euros</td><td>11.917 %</td></tr><tr><td>à partir de 6000.01 euros</td><td>5.737 %</td></tr></tbody></table> <p>Ce(s) taux est(sont) révisable(s). Il(s) suivra(ont) les variations en plus ou en moins du taux de base que le prêteur applique aux opérations de même nature ou du taux qui figure dans les barèmes qu'il diffuse auprès du public. En cas de révision, vous en serez préalablement informé par courrier.</p>	Tranches	Taux	De 0 à 3000.00 euros	19.315 %	de 3000.01 euros à 6000.00 euros	11.917 %	à partir de 6000.01 euros	5.737 %
Tranches	Taux								
De 0 à 3000.00 euros	19.315 %								
de 3000.01 euros à 6000.00 euros	11.917 %								
à partir de 6000.01 euros	5.737 %								
Taux annuel effectif global (TAEG) : <i>Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.</i>	<table><thead><tr><th>Tranches</th><th>Taux</th></tr></thead><tbody><tr><td>De 0 à 3000.00 euros</td><td>21.120 %</td></tr><tr><td>de 3000.01 euros à 6000.00 euros</td><td>12.590 %</td></tr><tr><td>à partir de 6000.01 euros</td><td>5.890 %</td></tr></tbody></table>	Tranches	Taux	De 0 à 3000.00 euros	21.120 %	de 3000.01 euros à 6000.00 euros	12.590 %	à partir de 6000.01 euros	5.890 %
Tranches	Taux								
De 0 à 3000.00 euros	21.120 %								
de 3000.01 euros à 6000.00 euros	12.590 %								
à partir de 6000.01 euros	5.890 %								
Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter : - une assurance liée au crédit : - un autre service accessoire : <i>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG.</i> Lorsque l'assurance est proposée ou exigée par le prêteur, coût de cette assurance exprimé à l'aide d'un exemple chiffré en taux annuel effectif de l'assurance, en montant total dû en euros et par mois sur la base de la cotisation mensuelle la plus élevée.	Non Non La cotisation mensuelle de l'assurance est calculée sur le solde restant dû chaque mois. La première prime la plus élevée est de 5.00 euros pour l'emprunteur. En cas d'adhésion, vous rembourserez 35 mensualités de 29.00 euros et une dernière ajustée de 32.73 euros. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 104.96 euros pour l'emprunteur. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance est de 10.271 %.								
Montant des frais liés à l'exécution du contrat de crédit :									

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT AUX CONSOMMATEURS (SUITE)

3 - Coût du crédit (suite) :

Le cas échéant Montant des frais liés à l'utilisation d'un moyen de paiement déterminé (par exemple une carte de crédit) :	Cotisation annuelle liée à des services non financiers (programme de fidélité) : 15 euros
Le cas échéant Montant de tout autre frais liés au contrat de crédit :	Recherche d'adresse : 25 euros / Modification de la date d'échéance : 5 euros / Réédition de documents : 20 euros
Conditions dans lesquelles les frais liés au contrat de crédit susmentionnés peuvent être modifiés :	Les modifications seront communiquées à l'emprunteur par la mise à disposition des nouvelles conditions générales tarifaires 2 (deux) mois avant la date de leur entrée en vigueur. Pour le cas où l'emprunteur adhère à l'assurance facultative il sera informé, en cas d'augmentation de la cotisation de l'assurance facultative, 3 (trois) mois avant la date prévue de son entrée en vigueur.
Frais en cas de défaillance de l'emprunteur : <i>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit.</i>	En cas de défaillance de l'emprunteur, le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du prêt. En outre, le prêteur pourra demander à l'emprunteur une indemnité dépendant de la durée restant à courir du contrat. Si le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger une indemnité égale à 8 % desdites échéances. Cependant, dans le cas où il accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4 % des échéances reportées.

4 - Autres aspects juridiques importants :

Droit de rétractation : <i>Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit.</i>	Oui
Remboursement anticipé : <i>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</i>	Oui
Le prêteur doit, dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.	
Droit à un projet de contrat de crédit <i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</i>	
Le délai pendant lequel le prêteur est lié par les obligations précontractuelles.	Ces informations sont valables du 26/11/2018 au 11/12/2018 .

5 - Le cas échéant, informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers au sens de l'article L.222-1 du code de la consommation :

a) Informations relatives au prêteur :	
Enregistrement :	542097522 RCS EVRY
L'autorité de surveillance :	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09. Autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation, 59 boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS Cedex 13.
b) Informations relatives au contrat de crédit :	
Exercice du droit de rétractation :	L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter du jour où le contrat à distance est conclu ou du jour où l'emprunteur reçoit les conditions contractuelles et les informations précontractuelles si cette dernière date est postérieure. Pour exercer ce droit l'emprunteur doit envoyer le bordereau de rétractation détachable du contrat de crédit à l'adresse suivante : CA Consumer Finance Service rétractation BP 70050 77213 Avon CEDEX A défaut d'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti l'emprunteur sera définitivement engagé par le contrat de crédit si le prêteur lui fait connaître sa décision de l'agréer.
La législation sur laquelle le prêteur se fonde pour établir des relations avec vous avant la conclusion du contrat de crédit.	La législation française
Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente :	Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige né de l'exécution du présent contrat sera soumis au tribunal d'instance.
Régime linguistique :	Les informations et les conditions contractuelles seront fournies en français. Avec votre accord, nous comptons communiquer en français pendant la durée du contrat de crédit.
c) Informations relatives au droit de recours :	
Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours, et modalités d'accès à ces procédures :	En cas de litige lié ou découlant du présent contrat non solutionné, vous pouvez saisir par écrit le Service Consommateurs à l'adresse suivante : CA Consumer Finance - Service Consommateurs - 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 Massy Cedex Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans un délai de 2 mois ou de solution vous donnant satisfaction, vous pouvez dans un délai de un an à compter de votre réclamation recourir par écrit au Médiateur de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) - 75854 PARIS Cedex 17 ou sur son site http://lemediateur.asf-france.com/ . Le Médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours ou si le différend porte sur des mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement. Si le contrat est conclu en ligne, vous pouvez résoudre votre litige via la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges : https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR

FICHE D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

VOTRE BESOIN

Vous envisagez de souscrire à une offre de crédit. Nous vous conseillons de garantir le remboursement selon les conditions ci-dessous.

L'assurance emprunteur vous couvre contre les risques de **Décès (DC)**, de **Invalidité Permanente et Totale (IPT)** et de **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)** ainsi que de **Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT)**. Elle est complétée d'une assurance **pouvoir d'achat**, d'une garantie **Perte d'Emploi (PE)** ainsi que d'une **garantie vol ou destruction accidentelle totale des biens (GA)**.

GARANTIES	DC	IPT	PTIA	ITTT	Pouvoir d'achat	PE	GA
AGES LIMITE DE GARANTIES	Prise en charge de la totalité du solde restant dû			Prise en charge de certaines mensualités	Réception d'un bon d'achat la Redoute dans certaines conditions	Prise en charge de certaines mensualités	Remboursement du bien dans les 90 jours qui suivent l'achat
Si vous avez de 18 à 59 ans	X	X	X	X	X	X	X
Si vous avez de 60 à 64 ans	X	X	X	X	X	-	X
Si vous avez de 65 à 84 ans	X	-	-	-	X	-	X

Un délai de franchise est applicable pour les garanties ITTT et PE. Une carence est applicable pour la garantie PE.

Une franchise de 45 euros est applicable pour la GA.

La garantie Pouvoir d'achat donne droit à un bon d'achat La Redoute de 250 € en complément des prises en charge pour les garanties PE, ITTT ou Hospitalisation.

Le contrat d'assurance emprunteur constitue une solution adéquate au regard des besoins que nous avons recueillis lors du montage de votre dossier de crédit.

NOS RECOMMANDATIONS

Nous vous recommandons de lire attentivement le détail des garanties, des limites et des exclusions qui figurent dans les Conditions Générales valant Notice d'Information ci-jointes.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en l'absence d'adhésion aux garanties proposées, dans l'éventualité d'un quelconque sinistre, il vous incombera de prendre seul toutes dispositions nécessaires pour satisfaire à vos obligations contractuelles envers le prêteur désigné dans l'offre de crédit.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La commission perçue par CA Consumer Finance pour la distribution de ce contrat d'assurance est incluse dans les primes du contrat d'assurance.

Les contrats d'assurances collectives sont souscrits par la société CA CONSUMER FINANCE, (SA au capital de 554 482 422 euros, siège social sis 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 MASSY Cedex, RCS EVRY 542 097 522, Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS - Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance - sous le n° 07.008.079 consultable sur le site de l'ORIAS www.orias.fr).

En Assurances des Emprunteurs (ADE), la Société CA Consumer Finance propose les contrats d'assurance de CACI LIFE dac et CACI NON LIFE dac. Il peut vous être communiqué, à votre demande, le nom des autres entreprises d'assurance avec lesquelles CA Consumer Finance travaille. CA Consumer Finance et CACI Life DAC et CACI Non-Life DAC font partie du Groupe Crédit Agricole qui détient plus de 10 % de leur capital social.

Pour toute information ou réclamation liée à l'activité d'intermédiation en assurance de la société CA Consumer Finance, le service consommateur de CA Consumer Finance est à votre disposition : Service Consommateurs CA Consumer Finance – 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 MASSY Cedex.

Si un désaccord subsiste, à l'issue des démarches auprès du service consommateur, l'assuré peut solliciter l'intervention d'un médiateur indépendant par courrier adressé au Médiateur de l'ASF, 24 avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS dont la Charte de la médiation figure sur le site internet www.asf-france.com. Les dispositions ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance, la société CA CONSUMER FINANCE relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout – 75436 PARIS cedex 09.

Le crédit renouvelable premium et la carte Mastercard La Redoute**Le crédit renouvelable premium**

Le crédit renouvelable premium est un crédit d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable chaque année, qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements. Le montant du capital attribué est déterminé en fonction de la situation financière que vous nous avez communiquée et de votre besoin. Vous utilisez la somme dont vous avez besoin quand vous voulez, en partie ou en totalité.

Le client peut utiliser son crédit renouvelable premium aux conditions standards communiquées sur son contrat de crédit (Plan Principal) ou bénéficier d'offres spéciales.

Ce crédit renouvelable permet d'accéder à certaines utilisations spéciales au sein du réseau La Redoute :

Utilisations spéciales permanentes : Ces utilisations sont disponibles à tout moment pour régler les achats effectués auprès de La Redoute :

Type utilisation spéciale	Offre	Montant minimum d'utilisation	Nombre de mensualités	TAEG / Taux débiteur annuel fixe
Permanent	Report gratuit 3 mois	90€	33 maximum*	Taux du contrat**
	5 fois forfaité***	150€	5	6.859% à 19.916% / 6.652% à 18.300%
	10 fois forfaité***	150€	10	8.011% à 19.916% / 7.731% à 18.300%

*soit une durée maximale de 36 mois, report compris

** Au-delà de la période de report

*** Jusqu'à 600€ d'achat : 1€ maximum de plus par mois par tranche de 150€ d'achat.

Au-delà de 600€ d'achat : 1€ maximum de plus par mois par tranche de 300€ d'achat.

Utilisations spéciales récurrentes : Ces utilisations sont disponibles lors d'opérations commerciales ponctuelles organisées par La Redoute au moins 2 fois par an.

Type utilisation spéciale	Offre	Montant minimum d'utilisation	Nombre de mensualités	TAEG / Taux débiteur annuel fixe
Proposées au moins 2 fois par an	3 fois sans frais	75€	3	0%
	10 fois sans frais	150€	10	0%

Utilisations spéciales ponctuelles : Ces utilisations sont disponibles uniquement une fois le contrat devenu définitif et proposées ultérieurement.

Sous réserve d'adhésion, l'assurance facultative de votre crédit renouvelable premium s'applique aux utilisations spéciales ci-dessus.

Pour vos projets, il est également possible d'utiliser le crédit renouvelable pour un virement, dans la limite du montant disponible :

⇒ Les fonds sont disponibles en 48 heures sur simple appel au



⇒ Appel téléphonique : 09 74 502 504 (n° non surtaxé)

Comment suivre vos utilisations :

L'espace gestion de compte (sofinco.fr), ouvert 24/24h et 7/7j, permet de gérer les actes courants du crédit renouvelable et de bénéficier d'offres spéciales.

Un relevé de compte reprenant les opérations du mois est envoyé par courrier ou par voie électronique.

⇒ Soyez éco-responsable, choisissez l'e-relevé !

Votre crédit s'adapte à votre situation :

- Une baisse dans vos revenus ou au contraire une augmentation non attendue ? Modulez votre mensualité à la hausse comme à la baisse, dans la limite de la durée maximum autorisée.

- Vous avez une rentrée d'argent : vous pouvez décider de rembourser par anticipation votre crédit renouvelable en partie ou en totalité (sans indemnités, conformément à la loi).

- Vous avez un mois un peu trop chargé côté dépenses ? Vous pouvez faire une pause mensualité. Ce service permet de suspendre pendant 1 mois le remboursement des mensualités, une fois tous les 6 mois sous réserve du bon fonctionnement de votre crédit renouvelable. Ce service génère des intérêts intercalaires qui seront intégrés à la prochaine échéance.

Les assurances

Nous vous conseillons d'adhérer à l'assurance facultative de votre crédit renouvelable premium afin de mieux vous prémunir contre certains aléas de la vie quotidienne et sécuriser vos achats :

- ⇒ La **prise en charge de certaines mensualités** en cas d'arrêt de travail suite maladie ou accident, ou de perte d'emploi ;
- ⇒ L'**attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 250 €** pour maintenir votre pouvoir d'achat en cas de perte d'emploi si vous avez de moins de 60 ans, ou d'ITTT si vous avez moins de 65 ans ou d'hospitalisation de plus de 30 jours si vous avez plus de 65 ans.

- ⇒ Le **vol ou destruction accidentelle totale des biens garantis pendant les 90 jours** qui suivent l'achat, dans la limite de 2500€ TTC par année civile ;
- ⇒ Le **remboursement du solde** de votre crédit renouvelable en cas d'invalidité ou de décès ;

L'assurance s'applique aux opérations réalisées à crédit, au comptant (y compris en différé) et aux utilisations spéciales. Les événements garantis et les conditions détaillées sont indiqués dans les conditions générales d'assurance valant notice d'information incluses dans l'offre de contrat de crédit ainsi que les informations relatives aux assureurs et aux dispositions légales applicables. Pour plus d'informations, merci de vous y reporter.

La carte Mastercard La Redoute

La carte de crédit Mastercard La Redoute associée au crédit renouvelable est facultative et gratuite. Le renouvellement se fait par tacite reconduction.

Avec la carte Mastercard, vous avez la possibilité de régler vos achats dans les points de ventes agréés Mastercard ou d'effectuer des retraits partout dans le monde, en choisissant un paiement au comptant ou à crédit (comptant différé par défaut pour les utilisations hors France et internet). Vous bénéficiez également d'un paiement sans contact.

En fin de mois, choisissez de rembourser vos dépenses comme vous le souhaitez !

- tout au comptant (sans aucuns frais ni intérêt, conformément à la loi)
- tout à crédit en plusieurs mensualités ou en 10 fois (aux conditions standard de votre crédit renouvelable)

- Une partie au comptant et une partie à crédit
Comment choisir votre option : via l'application mobile Sofinco, par internet : via votre Espace Client, par téléphone au 09 74 502 504 (n° non surtaxé), par SMS

Le client peut bénéficier d'un programme de fidélité géré par La Redoute.

Avantages enseignes soumis au programme de fidélité (cotisation annuelle de 15 €). Pour plus de renseignements sur le programme de fidélité rendez-vous sur le site La Redoute.fr

Conditions particulières de fonctionnement de la carte Mastercard La Redoute

Les frais liés à la carte de paiement :

Cotisation : 0€

Rédition de code confidentiel : 0€

Remplacement carte : 0€

Frais de Retraits DAB :

- En France et dans l'Union Européenne : **gratuit**
- En devise zone Euro : **commission de 2.90% + frais de 2.74€**
- En devise hors zone Euro : **commission de 2.30% + frais de 3€**

Frais de Retraits Cash :

- En France et dans l'UE : **3.81€**
- En devise zone Euro : **commission de 2.90%**
- En devise hors zone Euro : **commission de 2.90%**

Frais de Paiements :

- En France et dans l'Union Européenne : **gratuit**
- En devise zone Euro : **commission de 2.90%**
- En devise hors zone Euro : **commission de 2.90%**

PLAFONDS DE RETRAIT DAB :

- Sur 7 jours glissants National : **300€**
- Sur 7 jours glissants International : **300€**

PLAFONDS DE PAIEMENT CARTE

- Sur 7 jours glissants National et International : **1500€**
- Mensuel National et International : **2000€**

Les paiements sont dans la limite du montant disponible du crédit renouvelable.

Pour faire opposition : 0 973 323 331 (n° non surtaxé, 24h/24 - 7j/7).

Informations complémentaires délivrées au titre de la vente à distance :

-Risques particuliers : Les risques particuliers liés à l'utilisation de la carte sont : le vol ou la perte de la carte, l'utilisation frauduleuse, la contrefaçon.

-Conditions de l'offre contractuelle : Existence éventuelle des coûts spécifiques générés par la technique de communication à distance : frais postaux, Internet (coût de communication selon le fournisseur d'accès).

La carte Mastercard La Redoute est émise par CA Consumer Finance, 1 Rue Victor Basch – CS 70001 – 91068 Massy Cedex – SA au capital de 554 482 422€ - 542 097 522 RCS Evry.

Droit de rétractation et de résiliation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Vous pouvez exercer votre rétractation à l'adresse suivante : CA Consumer Finance - Service rétractation – BP 70050 – 77213 AVON Cedex.

Le client qui exerce son droit de rétractation devra restituer sa carte, et pourra être tenu de payer le prix correspondant à l'utilisation du service fourni entre la date de conclusion du contrat et celle de l'exercice du droit de rétractation si le client a donné son accord pour un commencement d'exécution anticipé.

En cas de vente à distance le(s) contrat(s) ne peut(vent) commencer à être exécuté(s) qu'à l'expiration du délai de rétractation.

Le client peut demander à tout moment la résiliation du contrat de crédit.

Le contrat carte peut être résilié à tout moment par écrit par les Parties. La résiliation par le client prend effet trente (30) jours après la date d'envoi de sa notification à l'Emetteur. La résiliation par l'Emetteur prend effet deux (2) mois après la date d'envoi de sa notification au client.